

MISE A JOUR SUR LES QUESTIONS DE COORDINATION

Introduction

1. Cette Note expose les principaux développements dans le domaine de la coordination interinstitutions depuis la dernière actualisation présentée au Comité permanent de mars 2002. Les sections de cette Note portent sur le Comité des chefs de secrétariat (CCS) et ses mécanismes subsidiaires ; la Session spéciale de l'Assemblée générale sur les enfants ; la Session de fond du Conseil économique et social de 2002 ; d'autres mécanismes interinstitutions, y compris la coordination bilatérale ; et certaines nouvelles initiatives de partenariat lancées par le HCR ces derniers mois.

I. COMITE DES CHEFS DE SECRETARIAT (CCS)

2. Le Comité des chefs de Secrétariat des Nations Unies (CCS) s'est réuni au Siège de la FAO à Rome les 10 et 11 avril 2002 pour sa première session ordinaire. Son ordre du jour a couvert le traitement et la prévention des maladies, y compris le VIH/SIDA et la malaria, dans le contexte du suivi du Sommet du millénaire, ainsi que l'appui à l'échelle du système au Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) et le fonctionnement du Comité de haut niveau sur les programmes HLCP. Lors d'une retraite au cours de cette session du CCS, les directeurs exécutifs ont discuté de la voie à suivre dans la campagne pour la réalisation des Objectifs de développement du millénaire.

3. A l'occasion de sa participation à cette session du CCS, le Haut Commissaire a demandé instamment d'inclure parmi les bénéficiaires-cibles des programmes pour la prévention et le traitement du VIH/SIDA les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, qui comptent parmi les victimes les plus vulnérables de ces maladies.

4. Concernant l'appui au NEPAD, les directeurs exécutifs ont constaté que la résolution des conflits intérieurs et internationaux et les problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées passait par la création d'un environnement propice à l'investissement et au développement durable en Afrique. Ce point constituera une priorité de la deuxième session ordinaire du Comité des chefs de secrétariat qui se tiendra à New York en novembre, lorsque le suivi par le système des Nations Unies du rapport du Secrétaire général sur la Prévention et le conflit armé sera discuté.

Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM)

5. Le HLCM a tenu sa troisième session ordinaire au siège des Nations Unies à New York les 4 et 5 mars 2002. La sécurité du personnel a constitué un point de l'ordre du jour d'une importance clé pour le HCR, et la discussion de ce sujet a couvert les progrès de l'UNSECOORD dans le recrutement d'administrateurs chargés de la sécurité sur le terrain et les travaux du Réseau interinstitutions de gestion de la sécurité afin d'élaborer des normes minimales en matière de sûreté et de sécurité dans les airs. La réforme du système des états de paie et de prestations des Nations Unies, également discutée, pourrait constituer la transformation la plus radicale dans le domaine des ressources humaines de toute l'histoire du système des Nations Unies, afin de parvenir à une meilleure performance de l'organisation.

Comité de haut niveau sur les Programmes (HLCP)

6. Le HLCP a tenu sa troisième session au Siège des Nations Unies à New York les 7 et 8 mars 2002. La Commission économique pour l'Afrique a préparé une note sur le NEPAD à l'attention du CCS, décrivant l'orientation stratégique du NEPAD et le rôle que les Nations Unies peuvent jouer afin d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements africains.

7. Les discussions ont également porté sur le fonctionnement du HLCP lui-même, et le Comité a conclu que les liens entre le HLCP et le Groupe de développement des Nations Unies étaient complémentaires dans la mesure où ils constituaient une base solide pour améliorer la coopération entre ces deux organes.

II. SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES ENFANTS

8. L'Assemblée générale des Nations Unies a organisé une Session spéciale afin de passer en revue les réalisations depuis le Sommet mondial de 1990 sur les enfants et, en particulier, pour discuter des progrès concernant la Déclaration mondiale et le Plan d'action auxquels il avait abouti. Le HCR a présenté des commentaires sur plusieurs projets du Document de synthèse et a soumis, aux fins d'inclusion dans le rapport de la Session, une étude décennale identifiant les politiques et les repères adoptés par le HCR ainsi que les activités conduites dans le contexte du Plan d'action du Sommet.

9. Une discussion de groupe en marge de cette Session, avec la participation du HCR, du International Rescue Committee, de la Commission des femmes sur les femmes et les enfants réfugiés, d'un conseiller principal auprès du Gouvernement canadien, et d'un adolescent réfugié – a souligné les questions de la séparation, de l'exploitation et de l'éducation, ainsi que les points forts et les points faibles respectifs des adolescents, le contexte de sécurité et la recherche de solutions durables. Le Document de synthèse de la Session spéciale souligne la nécessité de fournir une protection et une assistance aux réfugiés conformément au droit international.

III. SESSION DE FOND DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE 2002

10. La Session du Conseil économique et social de cette année s'est tenue à New York du 1^{er} au 26 juillet. Elle a donné lieu à une Déclaration ministérielle comprenant, notamment, un appel visant à soutenir les objectifs et les engagements de la Déclaration du millénaire et d'autres conférences telles que celles de Monterrey, Doha et la Conférence sur le VIH/SIDA. Le Conseil économique et social a reconnu la difficulté de mettre en place des activités de suivi coordonnées compte tenu du large éventail de conférences et de sommets, réunissant un grand nombre de partenaires ou d'organes subsidiaires. La Déclaration du millénaire et les Objectifs de développement du millénaire ont été fréquemment mentionnés lors de la Session dans la mesure où ils constituent un nouveau cadre pour la conduite de cette tâche.

11. Les échanges au sein du Segment humanitaire, ayant conduit à la résolution de consensus sur le *Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies*, ont évoqué la nécessité de mettre à disposition un financement plus cohérent et plus prévisible. De nombreux pays se montrent de plus en plus enclins à considérer le Processus d'appels consolidés et le Cadre d'assistance au développement des Nations Unies comme des outils de planification et de mobilisation de ressources. La résolution consensuelle a également mentionné tout particulièrement la protection des civils dans les conflits armés et la séparation des éléments armés dans les camps.

12. Le Haut Commissaire s'est adressé à la Session plénière du Segment humanitaire et a participé à la discussion de groupe sur «La transition des secours au développement dans le contexte des crises humanitaires complexes et les catastrophes naturelles», avec l'OCHA dans le rôle de modérateur. Au cours de ses interventions, il a appelé l'attention sur les concepts des «4 R» et du «DLI» (voir section VI ci-dessous), ainsi que sur l'importance de la coordination au sein de la famille des Nations Unies, non seulement dans le cadre des programmes de développement mais également concernant l'établissement de la paix et la sécurité du personnel et des bénéficiaires.

13. Dans le cadre du Segment général, le 24 juillet, le HCR a présenté le Rapport du Haut Commissaire sur les activités du HCR en 2001, ainsi qu'un rapport oral sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique. Le 25 juillet, le Conseil a adopté une résolution recommandant à l'Assemblée générale de faire passer le nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire de 61 à 64 membres.

14. Tout au long de la Session de 2002, les participants ont exprimé leur appui à des politiques allant dans le sens des efforts du HCR pour mettre en oeuvre des solutions aux problèmes des groupes les plus vulnérables et pour promouvoir la transition des secours au développement. Sur d'autres questions, un appui s'est exprimé pour le NEPAD et le nouveau Bureau pour les pays les moins avancés chargés de promouvoir le Programme d'action de Bruxelles pour les Pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Le HCR suivra de près les développements concernant ces programmes et jouera son rôle pour garantir le niveau nécessaire de travail en réseau et de coordination.

IV. MECANISMES DE COORDINATION INTERINSTITUTIONS

Coordination humanitaire - généralités

15. Le Haut Commissaire a fréquemment souligné l'importance de la coordination humanitaire, particulièrement sur le terrain. La participation régulière aux travaux du Comité exécutif pour les questions humanitaires (ECHA) et la Paix et la sécurité (ECPS) a offert au HCR d'importantes occasions d'obtenir l'appui d'autres acteurs humanitaires et politiques sur des questions touchant à son mandat. Le HCR a fait part de ses vues et de ses suggestions lors de la discussion entamée par le Secrétaire général adjoint sur le renforcement du ECPS et de l'ECHA.

16. La coopération avec le Secrétariat des Nations Unies à New York est allée de pair avec de bonnes relations de partenariat sur le terrain comme l'appui logistique de la MINUSAL au rapatriement des réfugiés sierra-léoniens depuis la Guinée lors de la phase préélectorale, ainsi que le désarmement et la séparation des éléments armés des réfugiés au Zongo en République démocratique du Congo.

17. Le HCR a également pris une part active à l'initiative conduite par l'OCHA pour réviser le mandat du Coordonnateur humanitaire qui sera discuté lors de la réunion de septembre du Groupe de travail du CPI.

Groupe de travail du CPI sur la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels dans les crises humanitaires

18. Lors de sa réunion à Rome les 13 et 14 mars, le Groupe de travail du CPI a établi une Equipe de travail sur la protection en matière d'exploitation sexuelle, chargée d'élaborer un ensemble de mesures préventives et correctrices applicables dans les crises humanitaires. Un Plan d'action initial et une Déclaration politique ont été préparés par l'Equipe de travail du CPI et approuvés par la Session plénière du CPI au niveau directorial le 9 avril 2002 à Rome.

19. Les travaux de l'Equipe de travail qui se sont poursuivis avec une grande intensité, d'avril à juin, ont permis de mettre au point un Plan d'action global, abordant plusieurs questions y compris les Codes de conduite des institutions, les mécanismes de protection et la fourniture d'une assistance matérielle. Le Plan d'action final a été entériné par le Groupe de travail du CPI réuni les 19 et 20 juin à Genève, et a ensuite été approuvé par les directeurs/chefs des organisations membres du CPI à la fin du mois de juillet. Le HCR a participé à toutes les réunions de l'Equipe de travail et à tous les sous-groupes subsidiaires, y compris le Sous-groupe sur la protection dont il a assuré la présidence.

20. Dans la phase actuelle de mise en oeuvre du Plan d'action de l'Equipe de travail, le HCR se concentre sur les activités relatives à l'obligation redditionnelle, y compris le Code de conduite et le renforcement de la protection moyennant, entre autres, la formation et l'établissement de critères de

références pour la dotation en personnel. Le HCR a également donné des indications à l'Equipe de travail concernant les ressources que le HCR peut distraire de son budget ou solliciter auprès de ses donateurs dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action.

Protection, établissement de la paix et solutions durables

21. Le HCR a contribué à un certain nombre d'initiatives positives conduites par le Secrétariat des Nations Unies et ses départements. Il s'agit notamment de l'initiative conduite par l'OCHA sur la protection des civils en cas de conflit armé, et l'Equipe de travail du Comité exécutif sur la paix et la sécurité pour l'élaboration de stratégies globales en matière d'ordre public dans le cadre des opérations de paix. Il incombe à l'Equipe de travail de formuler des principes directeurs concernant l'ordre public dans le contexte d'opérations pacifiques et de mettre au point des dispositifs de détachement d'experts dans ce domaine lors des opérations de maintien de la paix à venir.

22. Outre les initiatives de partenariat prises par le Haut Commissaire avec le PNUD et la Banque mondiale sur la transition et les solutions durables (voir section VI ci-dessous), le HCR, par le biais de son bureau de liaison à New York, a entrepris des consultations informelles avec les acteurs humanitaires et du développement basés à New York sur la question du relèvement post-conflit et des crises prolongées.

V. COOPÉRATION BILATERALE

CICR

23. La réunion annuelle de haut niveau entre le CICR et le HCR a eu lieu à Evian-les-Bains les 30 et 31 mai. Cette réunion a réuni les deux Chefs d'institutions ainsi qu'un petit groupe de conseillers principaux et a eu lieu dans une atmosphère informelle qui a permis de cibler les discussions et d'exploiter les relations fructueuses entre le CICR et le HCR.

24. Bien qu'il n'y ait pas eu de thème principal choisi pour la réunion de cette année, les points à l'ordre du jour ont compris : les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, essentiellement dans le contexte de l'Afghanistan ; la nécessité de conforter les systèmes de droit international suite aux événements du 11 septembre 2001 ; les prisonniers de guerre qui refusent d'être rapatriés et demandent l'asile ; ainsi que les relations de partenariats et de coordination entre le CICR et le HCR.

25. Outre les sujets à l'ordre du jour, les discussions ont également porté sur les défis lancés aux deux institutions concernant le fossé entre les secours et le développement, la garantie de la sécurité et de la sûreté du personnel et la prévention de l'exploitation sexuelle dans les conflits et les situations de réfugiés, ainsi que la poursuite de la coopération élargie entre les deux institutions depuis plusieurs années.

PAM

26. Une quatrième révision du Mémoire d'accord initial de 1985 entre le PAM et le HCR a été signée le 9 juillet, en marge de la session inaugurale de l'Union africaine. Le Haut Commissaire et le Directeur exécutif du PAM, M. James Morris, ont signé la version révisée du Mémoire d'accord en présence du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan.

27. Conformément à l'objectif ultime des relations de partenariat entre les deux organisations, cette révision vise à garantir la «sécurité alimentaire et la satisfaction des besoins non alimentaires connexes des réfugiés». En même temps, elle met davantage l'accent sur l'autonomie des réfugiés, souligne la nécessité pour les deux organisations de minimiser la dépendance des réfugiés à l'égard de l'aide alimentaire. Des engagements importants au bien-être des enfants et des femmes réfugiés, ainsi que la nécessité d'aborder l'impact VIH/SIDA sur les populations relevant de leur compétence, figurent également dans le texte révisé.

28. Cette version révisée du Mémoire compte, parmi ses principaux apports, un programme pilote dans cinq pays, sur une année, en vertu duquel le PAM sera responsable de la distribution finale des denrées alimentaires de base aux réfugiés. Les cinq programmes par pays qui seront choisis seront évalués conjointement dès leur achèvement.

29. Le Mémoire révisé se réfère de façon plus explicite à l'engagement du HCR à mobiliser des biens et des services non-alimentaires. Il souligne également les activités cruciales en matière de surveillance de la distribution et de la post-distribution, à conduire conjointement par les deux organisations lorsqu'elles mènent des opérations conjointes.

30. Le Haut Commissaire et le Directeur exécutif du PAM ont conjointement envoyé une lettre à l'ensemble des directeurs et des délégués sur le terrain des deux institutions, soulignant les éléments les plus importants d'une coopération plus poussée aux termes du Mémoire révisé. Des ateliers régionaux conjoints ont déjà été organisés avec le PAM pour former le personnel de terrain sur les questions liées à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à l'enregistrement et à la promotion de l'autosuffisance.

VI. NOUVELLES INITIATIVES DE PARTENARIAT

31. Un certain nombre d'efforts pour instituer de nouveaux partenariats ont eu lieu depuis la dernière note sur la Coordination en mars. Dans le cadre du suivi du rapport de l'Equipe de travail sur les partenariats, la collaboration s'est resserrée avec plusieurs partenaires clés, outre le PAM et le CICR mentionnés ci-dessus.

32. Une réunion de haut niveau est prévue avec l'UNICEF en septembre afin de passer en revue le Mémoire existant signé en 1996. Avec l'OIT, un certain nombre de mesures spécifiques ont été prises, y compris l'achèvement du Manuel de formation HCR-OIT pour le microfinancement dans les communautés touchées par le conflit, ainsi que la coordination des missions sur le terrain vers l'Afghanistan et l'Angola, et l'envoi sur le terrain d'une mission conjointe PNUD/OIT/HCR à Sri Lanka. Des agents centralisateurs ont été identifiés auprès de chaque institution pour encourager une collaboration plus étroite sur le terrain. La reprise des réunions de haut niveau annuelles avec l'OIM devrait avoir lieu, la prochaine rencontre étant prévue pour le début novembre, accueillie par l'OIM.

33. Des réunions ainsi qu'un échange de lettres ont eu lieu entre le Haut Commissaire, l'Administrateur du PNUD et le Président de la Banque mondiale sur les concepts des «4R» (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction) et «DLI» (développement par l'intégration sur place). Le Haut Commissaire a proposé aux trois agences les voies et moyens de collaborer pour appuyer la transition des secours au développement et a suggéré les initiatives conjointes pour la phase de transition dans les situations post-conflits et dans les pays connaissant des situations de réfugiés prolongées. Un certain nombre de pays porte-drapeaux ont été identifiés en vue de mettre en oeuvre le concept des «4R» et de «DLI», y compris l'Erythrée, la Sierra Leone, Sri Lanka et l'Angola un peu plus tard. En septembre, une réunion a été organisée entre les agents centralisateurs du PNUD, de la Banque mondiale et du HCR pour développer plus avant les partenariats dans ce secteur.

34. Des consultations internes sur la transition des secours au développement, et les travaux sur les concepts des «4R» et de «DLI» se sont poursuivis dans le cadre d'un groupe sur les solutions durables présidé par le Haut Commissaire. Dans le cadre du suivi de l'Equipe de travail sur le partenariat, un autre groupe de travail interne a été établi pour passer en revue le rôle du HCR dans l'Evaluation commune par pays de l'UNDAF. Une participation plus active du HCR au CCA/UNDAF pourrait contribuer à assurer que les dimensions sociales et économiques des situations de réfugiés prolongées et des mouvements de rapatriement volontaires soient correctement étudiées dans le cadre des agendas des programmes de développement des gouvernements et des Nations Unies.

35. Le Groupe de travail sur le CCA/UNDAF a également été chargé d'examiner si les membres du HCR au sein du Groupe de développement des Nations Unies pouvaient faciliter ce processus de transition et permettre une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies,

conformément aux réformes du Secrétaire général. Un processus intensif de consultations avec les Bureaux extérieurs du HCR et des institutions sœurs des Nations Unies a déjà eu lieu à cet égard. Les recommandations finales basées sur les conclusions du Groupe de travail sont attendues prochainement.

36. La dernière réunion du Comité permanent de juin été saisie d'un document présentant un rapport sur les partenariats avec les institutions bilatérales chargées du développement. Cette collaboration se poursuit par le biais de contacts avec l'Agence allemande pour la coopération technique (GTZ), le Ministère allemand de la coopération économique (BMZ), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'agence danoise Danish International Development Agency (DANIDA), l'Autorité suédoise pour le développement international (SIDA), l'agence norvégienne pour le développement (NORAD), l'Agence des Etats-Unies pour le développement international (USAID) et l'Agence française pour le développement, entre autres. Ces partenariats s'inscrivent dans une approche du HCR visant à soutenir la recherche de solutions durables pour les réfugiés, y compris les approches fondées sur les concepts des «4 R» et «DLI».